

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

AMENDEMENT

N ° CL927

présenté par

M. Viala, M. Reda, M. Bazin, M. Lurton, M. Cattin, M. Sermier, M. Nury, M. Gosselin,
M. Leclerc, Mme Tabarot, M. Masson, M. Di Filippo, M. Bony, Mme Valentin, Mme Corneloup,
M. Rolland, M. Cordier, M. Cinieri, M. Reiss, Mme Louwagie, M. Descoeur, M. Jean-
Claude Bouchet, M. Breton et M. Boucard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 22 QUATER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.